

**CONSEIL GENERAL DE VALANGIN
SEANCE ORDINAIRE**

PROCES VERBAL DU 17 FEVRIER 2020

Présidence : M. Jean Reymond en remplacement de Mme Lise-Marie Schilling

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du 16 décembre 2019
3. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de Mme Mélanie Aquilon
4. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des travaux publics et de l'énergie en remplacement de Mme Mélanie Aquilon
5. Nomination d'un membre à la commission des Monuments historiques en remplacement de M. Vincent Challandes
6. Nomination d'un membre à la commission du Collège et place de jeux en remplacement de M. Vincent Challandes
7. Nomination d'un membre à la commission déchets en remplacement de M. Vincent Challandes
8. Demande de crédit de CHF 29'402 en vue de la révision du PAL (Plan d'aménagement local).
9. Demande de confirmation concernant la réfection des conduites souterraines et réalisation du pavage et le dallage du Bourg, crédit de CHF 560'000.- voté le 09 décembre 2013
10. Demande de crédit pour la création d'un trottoir de CHF 75'130.- (Route des Scies)
11. Décision concernant l'éclairage public (maintien ou non)
12. Informations du Conseil communal
13. Interpellations
14. Divers

M. Reymond ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Il demande si quelqu'un a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Mme Bleuer demande d'ajouter un point à l'ordre du jour pour présenter le projet de la place de jeux. Cet ajout sera traité au point 11 de l'ordre du jour. Tous sont d'accord.

1. Appel

L'appel est passé par M. Reymond. Au total 8 conseillers généraux sont présents. Mme L.- M. Schilling et MM L. Schneider et J. Auroi sont excusés. M. Manuel Vieira démissionnaire est absent.

2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

Au point 6, il est demandé de corriger les votes contre l'introduction de l'impôt foncier dans la commune. Au point 9, il est demandé de compléter et préciser que la commune se renseignera auprès du propriétaire de la maison pour savoir les produits qui y sont entreposés. Le PV n'est pas adopté et sera renvoyé avec modifications pour la prochaine séance du Conseil général.

3. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de Mme Mélanie Aquilon

M. F. Jaques est proposé. Il est nommé à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des travaux publics et de l'énergie en remplacement de Mme Mélanie Aquilon

Mme I. Alves est proposée. Elle est nommée à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre à la commission des Monuments historiques en remplacement de M. Vincent Challandes

M. J. Reymond est proposé. Il est nommé à l'unanimité.

6. Nomination d'un membre à la commission du Collège et place de jeux en remplacement de M. Vincent Challandes

M. J. Reymond est proposé. Il est nommé à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre à la commission déchets en remplacement de M. Vincent Challandes

M. J.-C. Masson est proposé. Il est nommé à l'unanimité.

8. Demande de crédit de CHF 29'402 en vue de la révision du PAL (Plan d'aménagement local).

M. Reymond donne la parole à M. E. de Tribolet prend la parole. Il indique que le PAL actuel date des années 90. Il s'agit d'une obligation cantonale et fédérale. En concertation avec les autres communes, chaque commune fait sa part en faisant sa pré-étude. Le but est de discuter l'avenir de notre commune concernant le PAL et ensuite, en septembre prochain, les travaux des 4 communes seront mis ensemble pour faire le PAL en fonction de ce que la loi demande.

M. Nguyen demande qui va participer pour la commune ? M. de Tribolet explique que le Conseil général pourra participer afin que chacune et chacun donne son avis. M. Nguyen est d'avis que toute la commission d'urbanisme dans son entier puisse participer. M. Jaques propose que lors d'une future séance une invitation soit faite à tous les conseillers généraux intéressés en intégrant la commission trafic.

M. Reymond demande de passer au vote du rapport pour savoir qui est d'accord d'accorder le crédit. Le rapport est accepté à l'unanimité.

M. Reymond donne lecture de l'arrêté. L'article premier et les articles 2, 3 et 4 sont acceptés. L'arrêté dans son ensemble est accepté.

9. Demande de confirmation concernant la réfection des conduites souterraines et réalisation du pavage et le dallage du Bourg, crédit de CHF 560'000.- voté le 09 décembre 2013

M. Reymond donne la parole à M. de Tribolet. Il indique que l'idée est de jouer la transparence, l'idée est d'en parler ce soir pour pouvoir aller de l'avant et savoir comment le projet peut avancer.

M. A. Widmer pense qu'il sera souhaitable d'avoir rapport de 2013 rétroactivement.

M. Valladares enverra le Projet du Bourg aux membres du Conseil général.

M. Nguyen demande si la demande de crédit pour la pré-étude du PAL entre en ligne de compte avec la conduite du projet du Bourg ? M. de Tribolet répond que c'est deux choses différentes car le PAL c'est comment nous voulons que la commune se développe, tandis que le pavé du Bourg c'est plus de l'entretien, de la réfection, qui mettra en valeur cet endroit. Le PAL ne tiendra pas compte du pavage du Bourg.

M. Simonet dit que le PAL est plus de la réglementation que de la réfection.

Mme Bleuer intervient pour insister sur le fait que lorsque le projet du Bourg démarrera, il sera question de traiter également la question du parking sauvage.

M. de Tribolet invite à discuter tous ensemble et avec les propriétaires sur tous les points à traiter, il souhaite premièrement voir avec l'OPAN pour savoir s'ils ont des documents anciens et savoir comment voient-ils le Bourg pour montrer aux propriétaires la valeur du Bourg.

Mme Bleuer indique qu'il faut considérer les propositions de la commission trafic pour faire un joli Bourg.

M. Reymond demande de passer au vote concernant la confirmation. La demande est confirmée à l'unanimité.

10. Demande de crédit pour la création d'un trottoir de CHF 75'130.- (Route des Scies)

M. Reymond donne la parole à M. de Tribolet. Il indique que l'idée est de pouvoir réaliser quelque chose encore dans cette législature. En fait, le parking n'était pas souhaité par tout le monde, mais le trottoir restait important aux yeux du Conseil général et du Conseil communal. Le but étant de faire un trait d'union entre le haut et le bas. Le parking pourra se faire lors d'une prochaine législature. M. de Tribolet indique également que l'idée est de planter intelligemment des arbres le long du trottoir. Le devis est estimatif uniquement pour le trottoir, nous aurons un devis plus précis plus tard.

M. de Tribolet indique que l'idée est de faire le long du muret rénové passant par la voie d'accès au Collège en faisant une ouverture du mur du jardin qui appartient à la commune et une ouverture du deuxième mur devant le local des pompiers, les voitures du garage seront déplacées, le passage piéton sera aussi déplacé car il est mal placé.

M. Nguyen demande pour qui est destiné ce trottoir car le prix est cher, il ne voit pas quel est le flux de personnes qui emprunterait ce trottoir, c'est pour faire joli ?

M. de Tribolet indique qu'actuellement les personnes passent sur la route, pour les chaises roulantes ce n'est pas possible d'accéder facilement à l'arrêt du bus.

Mme Bleuer est d'avis qu'il s'agit d'un droit constitutionnel de pouvoir accéder au bureau communal et personne ne peut accéder actuellement depuis le bas du Collège.

M. Jaques indique que tout le monde peut bénéficier du trottoir et non seulement une chaise roulante. Pour lui, le trottoir réglerait le problème pour emprunter un seul chemin qui relierait les deux fontaines et pour accéder facilement au Collège.

M. Widmer croit que c'est Neuchâtel qui va s'en occuper en 2021, mais pour avancer il appelle tous à soutenir le projet du Conseil communal.

M. Reymond propose de voter le rapport, il est accepté majoritairement.

M. Reymond propose de voter l'arrêté. Article premier accepté par 6 voix contre 1 abstention. Article 2 accepté par 6 voix contre 1 abstention. Article 3 accepté par 6 voix contre 1 abstention. Article 4 accepté par 6 voix contre 1 abstention. L'arrêté dans son ensemble est validé par 6 voix contre 1 abstention

11. Projet Place de jeux

M. Reymond donne la parole à Mme Bleuer. Elle rappelle qu'en 2017 il y'avait une commission place de jeux. M. Nguyen explique la création d'une association pour récolter des fonds au vu des finances de la commune. En 2018, certains membres de la commission ont lancé l'association SEVE pour mener le projet. L'association s'est mise en route pour demander de devis et proposer un projet au Conseil général. Elle a mis au concours différents constructeurs et la SEVE a choisi le projet de l'entreprise Rollier car il a une vision pour tout le village, il contient également un programme de végétation pour rendre l'endroit agréable.

Mme Bleuer indique qu'il ne s'agit pas d'une demande de crédit officielle mais d'une déclaration d'intention de donner une certaine somme d'argent, notamment : CHF 50'000.- par la Commune de Valangin, CHF 20'000.- par la Loterie Romande et le reste par des privées et du Crowdfunding pour arriver au total de CHF 85'000.-

M. Reymond demande si le Conseil communal a une vision positive de cette place de jeux et du projet de financement.

M. Simonet demande si d'autres devis ont été demandés en raison des prix élevés pour la mise en forme et les travaux préparatoires (CHF 11'700.-), ainsi que l'aménagement du terrain (CHF 17'700.-). Mme Bleuer répond par l'affirmative mais que la SEVE a finalement choisi le projet de Rollier.

M. Nguyen explique que les normes de sécurité à respecter demandent des gros travaux d'aménagement.

M. Vieira dit que le Conseil communal est d'accord avec le projet, cependant, il souhaite discuter avec les personnes concernées pour savoir qui va le gérer, savoir dans combien de temps la SEVE disposera des fonds privés. M. Vieira propose d'agender une séance ultérieurement pour en discuter.

M. de Tribolet indique qu'il a eu une discussion avec la Ville de Neuchâtel (Parcs et promenades) qui est à disposition, avec leur expertise, pour venir sur place à Valangin.

M. Nguyen parle d'un rapprochement SEVE et Parcs et promenades et du contact pour avancer dans le projet.

Mme Bleuer explique que le projet est un projet modulaire, c'est-à-dire qu'avec CHF 50'000.- au départ nous pourrions avoir une place de jeux qui respecte les normes de sécurité mais avec pas beaucoup d'équipements. Au fur et à mesure que les sponsors arriveront, les engins pourront être installés.

M. Nguyen pense que si la Commune prend en charge la totalité du devis, alors ce sera plus efficace.

M. Jaques dit qu'il s'agit d'une intention dans le sens que si la SEVE trouve les fonds la Commune participera.

M. Reymond dit que l'intervention de M. Vieira a donné l'avis positif du Conseil communal. M. Reymond propose que la commission place de jeux se retrouve pour discuter avec le Conseil communal et aller de l'avant avec ce projet. M. Reymond propose de passer au vote pour la continuation ou pas de ce projet.

Le rapport du projet est validé par 6 voix et 1 abstention.

12. Décision concernant l'éclairage public (maintien ou non)

M. Reymond donne la parole à M. Vieira. Il indique que l'éclairage public est un point sensible adopté depuis 2014 pour une période d'essai d'une année. En décembre 2015, le Conseil général a approuvé à l'unanimité la continuation de pratiquer l'extinction de l'éclairage jusqu'à ce jour. Mais entre-temps, en octobre 2017, la Commune a reçu une lettre du Service des ponts et chaussées qui préconisait les passages pour piéton soient éclairés durant la nuit. Ledit service s'appuyait sur des normes en vigueur qui concernent l'aménagement des passages pour piéton et les caractéristiques techniques d'éclairage. Le même service indique qu'en cas d'accident sur un passage pour piéton non-éclairé, les défauts d'éclairage seraient reprochés à l'autorité communale.

En mai 2019, un avis de droit de l'Université de Neuchâtel indique qu'en cas d'accident pendant la nuit sur un passage pour piéton non-éclairé, la collectivité publique propriétaire de la route qui ne respecte pas les recommandations contenues dans les normes, celle-ci ne pourrait se libérer de sa responsabilité que si elle peut invoquer des motifs suffisants et sérieux pour s'écarter de ces recommandations.

En août 2019, le Grand conseil avait approuvé une recommandation au Conseil d'Etat pour maintenir l'extinction de l'éclairage. Malgré cela, le Conseil d'Etat a décidé également de maintenir l'éclairage des passages pour piéton ou au moins l'installation d'un système de détection pour un souci de sécurité, montrant ainsi que le Conseil d'Etat s'est appuyé sur l'avis de droit de l'Université.

M. Vieira explique que la situation actuelle est l'extinction la nuit de 1h00 à 5h00 du matin du lundi au vendredi. Par rapport à la Commune de Val-de-Ruz, un test a été réalisé sur un tronçon en équipant de détecteurs de mouvement mais que pour le moment ne donne pas entière satisfaction parce que, d'après cette commune, une voiture qui roule à moins de 30 km/h elle déclenche les luminaires pendant la journée. M. Vieira indique que ce genre de modifications coûtent assez chères, il rappelle que lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal avait présenté un devis de CHF 13'000.- pour modifier l'éclairage des passages pour piéton. Ce devis du Groupe E visait à séparer l'éclairage public des passages piéton, c'est-à-dire d'alimenter uniquement les passages la nuit pour les laisser allumer. Cette proposition avait été refusée. Le Conseil général a demandé un nouveau devis, déjà en cours de route, concernant les détecteurs de mouvement, toutefois, M. Vieira informe que cela coûtera plus cher que la première proposition.

M. Vieira informe que la Commune de Cerneux-Pequignot souhaite maintenir l'extinction de l'éclairage public, elle va faire une demande au Conseil d'Etat. Dès lors, le Conseil communal propose au Conseil général : 1. le maintien de l'extinction, y compris des passages pour piéton, de lundi au vendredi ; 2. le maintien de l'éclairage public allumé ; 3. l'extinction de l'éclairage public et le maintien des passages pour piéton éclairés par une modification du câblage ; 4. extinction totale de l'éclairage public, comme à ce jour, y compris samedi et dimanche.

Mme Bleuer propose de contacter la commune de Baden en Argovie pour avoir des chiffres.

M. Terbaldi demande si la commune court un risque d'être accusée en raison de l'aspect juridique flou.

M. Vieira dit qu'il n'y pas de loi fédéral pour la question. Cependant, la loi sur la circulation fait foi, dès lors, s'il y a un accident, une part de responsabilité tomberait sur la commune.

M. Nguyen demande si pour cette route cantonale, l'Etat de Neuchâtel peut entrer en matière pour financer cet éclairage. M. Vieira répond que prochainement les communes devraient entretenir les routes, si c'est le cas, le Conseil communal demandera au Canton de passer au 30 km/h dans notre village et à ce moment-là il y aura suppression de passages pour piéton car ce ne sera plus obligatoire.

M. Widmer dit que le Conseil général ne souhaitait pas d'investissement pour allumer les feux mais il aimerait bien blinder l'extinction général de l'éclairage. Pour M. Widmer, l'extinction signifie faire un petit pas pour l'environnement. Il propose l'extinction 7/7 jours à partir de minuit jusqu'à 5h du matin, donc la proposition numéro 4.

M. Jaques demande si le Conseil communal a un préavis du désir de rester neutre.

M. Vieira dit que c'est le Conseil général décide sur la question.

M. Nguyen demande si toutes les possibilités techniques ont été pensées, par exemple, un éclairage autonome alimentées par des panneaux solaires ? M. de Tribolet explique que le problème d'éclairer seulement les passages pour piéton crée autant de nuisances par rapport au reste de l'éclairage, soit il faut tout éteindre pour avoir le calme, soit tout est allumé, cela ne vaudra pas la peine.

M. Reymond demande de voter sur les propositions faites par M. Vieira.

- proposition 1 (extinction y compris PPP): 1 voix en faveur, 4 voix contre, 1 abstention.

- proposition 2 (éclairage allumé) : 1 voix en faveur, 6 voix contre.

- proposition 3 (extinction, PPP allumés) : aucune voix en faveur, 7 voix contre.

- proposition 4 (extinction totale, y compris samedi et dimanche) : 3 voix en faveur, 2 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil général accepte la proposition 4 donc de rester dans l'extinction étendue aux week-ends à partir de 12h30 à 5h du matin.

13. Informations du Conseil communal

Aucune information.

14. Interpellations

Aucune interpellation.

15. Divers

- Mme Bleuer indique qu'une proposition sera faite pour remplacer Mme Aquilon, la candidature sera déposée au bureau communal.
- Mme Alves souhaite savoir si le Conseil communal s'est renseigné sur les produits aux Scies 18, propriété de Mme Marie-José Bovet. La commune prendra contact avec la propriétaire ou avec Aiassa.
- M. Masson voit arriver beaucoup de voitures à la Rue des Sauges et souhaite savoir s'il y a une activité économique déclarée (salle de sports fitness) ou des

autorisations de commerce. Il souhaite savoir si la Commune est au courant.
Le Conseil communal n'est pas au courant.

- M. de Tribolet informe qu'il y a un nouveau maraîcher et prochainement Label bleu.
- Mme Bleuer demande si la borne cassée devra être réparée. M. Valladares informe que la personne en cause s'est annoncé au bureau pour informer que la borne sera réparée à ses frais.
- M. Reymond lit la lettre de démission de M. Manuel Vieira.

Le président déclare close la séance du Conseil général à 21h37.

La présidente :

L'administrateur/rédacteur :

L.-M. Schilling

A. Valladares